



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23597
14 février 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3052e séance du Conseil de sécurité, tenue le 14 février 1992, où le Conseil a examiné la question "Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration ci-après au nom des membres du Conseil :

"Le Conseil de sécurité vient de recommander l'admission de la République d'Azerbaïdjan à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec le plus grand plaisir qu'au nom des membres du Conseil, je félicite la République d'Azerbaïdjan en cette occasion historique. Nous nous réjouissons de ce nouveau renforcement du principe d'universalité.

Les membres du Conseil notent avec une grande satisfaction que l'Azerbaïdjan est fermement résolu à défendre les buts et les principes définis dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes ayant trait au règlement pacifique des différends et au non-recours à la force. Tous les membres du Conseil se réjouissent à la perspective d'accueillir bientôt l'Azerbaïdjan à l'Organisation. Ils attendent avec intérêt l'arrivée de ses représentants et sont heureux à l'idée de collaborer étroitement avec eux."
